

	C.H.S. DE LA SAVOIE B.P. 1126 73011 CHAMBERY CEDEX	DOMAINE FONCTIONNEL : SOINS
FAMILLE PROFESSIONNELLE : SOINS ET ACTIVITÉS PARAMÉDICALES	CORRESPONDANCES STATUTAIRES : IDE / ISP	NOMBRE DE POSTES RATTACHÉS AU MÉTIER EN ETP : 326.80
SOUS-FAMILLE PROFESSIONNELLE : MÉTIER DES SOINS INFIRMIERS	INTITULÉ DU POSTE : INFIRMIER(E)S	VERSION 0.00 DU 23 JUIN 2011

MISSION GENERALE

- ♦ L'infirmier analyse, organise, réalise les soins infirmiers et les évalue. Il contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.
- ♦ Il exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, dans le respect de la vie et de la personne humaine. Il respecte la dignité et l'intimité du patient et de sa famille.

ACTIVITES PRINCIPALES

<u>ACTIVITE</u>	<u>RESULTAT ATTENDU</u>
A1 ♦ Réaliser les soins infirmiers sur prescription médicale et relevant du rôle propre : dispenser des soins permettant de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social.	⇒ Le patient est pris en charge et confortablement installé. ⇒ La sécurité du patient est assurée. ⇒ Les soins sont réalisés conformément à la prescription médicale et aux règles et pratiques. ⇒ Des médiations et des activités sont mises en place et proposées au patient ⇒ L'hygiène est assurée et vérifiée ⇒ Les rythmes du patient sont respectés dans la mesure de leur compatibilité avec les soins
A2 ♦ Mettre en place de méthodes et recueillir des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions.	⇒ Les données relatives à la prise en charge et aux soins prodigués sont inscrites dans le dossier patient ⇒ Les transmissions sont effectuées conformément aux procédures définies et sont exploitables par les autres membres de l'équipe ⇒ Le dossier de soins infirmiers est mis à jour en temps réel et la traçabilité des soins réalisés et des données repérées sont assurées. ⇒ La continuité des soins est assurée

A3	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Evaluer le degré de dépendance des patients. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La grille AVQ est renseignée ⇒ L'autonomie du patient est préservée dans les activités de vie quotidienne
A4	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mettre en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les traitements et soins sont mis en œuvre dans le respect des prescriptions médicales et des protocoles infirmiers ⇒ Les prises de médicaments sont effectuées et leurs effets sont surveillés ⇒ Les prélèvements sont effectués dans les règles du métier et en conformité avec les prescriptions médicales ⇒ L'administration des traitements est validée dans le dossier patient ⇒ La feuille « déclaration commune d'incident » est renseignée si nécessaire
A5	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Prévenir, évaluer et soulager la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage, conformément aux procédures. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La douleur est prévenue, évaluée et prise en charge ⇒ Les risques de maltraitance sont prévenus, évalués et pris en compte ⇒ Les échelles d'évaluation de la douleur sont utilisées
A6	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Encadrer l'activité : l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les professionnels de santé relevant de cette possibilité sont encadrés par l'infirmier dans le respect de la législation
A7	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Transmettre le savoir : Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les stagiaires sont encadrés et accompagnés lors de leurs périodes d'immersion. ⇒ Des actions de sensibilisation ou de formation sont assurées par l'infirmier dans le cadre de ses prérogatives
A8	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Gérer les stocks de matériels de soins et fournitures diverses nécessaires à l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les stocks sont gérés avec efficacité. Il n'y a ni sur-stockage, ni rupture d'approvisionnement

COMPETENCES REQUISES

Compétences Techniques

CT1	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Etre capable d'identifier les besoins de la personne.
CT2	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Etre capable de réaliser les soins infirmiers conformément au décret de compétences de l'infirmier.
CT3	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Etre capable de repérer les signes cliniques propres à chaque pathologie mentale.
CT4	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Etre capable d'animer une activité thérapeutique.
CT5	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Etre capable de poser un diagnostic infirmier.

<u>CT6</u>	♦ Etre capable de conduire un entretien infirmier
<u>CT7</u>	♦ Etre capable d'identifier les besoins de la personne et d'assurer un accompagnement individuel du patient.
<u>CT8</u>	♦ Etre capable d'intégrer dans les soins infirmiers le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle.
<u>CT9</u>	♦ Etre capable d'utiliser les outils informatiques, bureautiques et les différents logiciels nécessaires à l'activité.
<u>CT10</u>	♦ Etre capable d'administrer les médicaments dans le respect des prescriptions et en (re)calculant au besoin pour les adapter les posologies.
<u>CT11</u>	♦ Etre capable de planifier les rendez-vous avec les professionnels concernés.
<u>CT12</u>	♦ Etre capable d'utiliser et de gérer le volet infirmier du dossier patient informatisé.
<u>CT13</u>	♦ Etre capable de rassembler les informations pertinentes afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations inscrites dans le dossier patient.
<u>CT14</u>	♦ Etre capable de respecter les règles de confidentialité des informations concernant le patient.
<i>Compétences Organisationnelles</i>	
<u>CO1</u>	♦ Etre capable de prioriser ses activités en fonction des délais à respecter et des urgences.
<u>CO2</u>	♦ Etre capable de mettre en œuvre, en étant autonome, les actions appropriées et les évaluer.
<u>CO3</u>	♦ Etre capable d'élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.
<i>Compétences Relationnelles</i>	
<u>CR1</u>	♦ Etre capable de communiquer avec les patients et les autres usagers en écoutant leur demande et en leur répondant avec discernement.
<u>CR2</u>	♦ Etre capable d'échanger les informations utiles au sein du service en les priorisant en fonction de leur importance.
<i>Compétences d'Adaptation</i>	
<u>CA1</u>	♦ Etre capable prendre en compte les évolutions informatiques et logicielles.
<u>CA2</u>	♦ Etre capable de solliciter l'aide de ses collègues ou de l'équipe pluridisciplinaire en cas de difficulté.
<u>CA3</u>	♦ Etre capable de s'adapter à l'évolution de son métier et du service en s'inscrivant dans un processus de formations spécifiques à l'exercice en psychiatrie.
<u>CA4</u>	♦ Etre capable de discernement, en intervenant dans les limites de ses fonctions.